



Compte rendu NATURA 2000

Site FR 72000698 « Carrières de Cénac »

Comité de pilotage du 2 décembre 2010

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 2 décembre 2010 à la mairie de Cénac sous la présidence de Paul COJOCARU, chef du service Nature Eau et Risques (SNER) à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Gironde.

La liste des participants est jointe en annexe.

M. COJOCARU commence par présenter la réforme de l'Etat, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), la nouvelle organisation de l'Etat en département et la DDTM (missions, services). C'est le SNER, par ailleurs animateur de la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature, qui a en charge le suivi de la politique départementale de la Nature.

Le DOCOB des carrières de Cénac a été validé le 4 juillet 2008 ; un courrier a été adressé aux collectivités concernées pour leur demander si elles souhaitaient porter l'animation du DOCOB. La commune de Cénac a répondu qu'elle ne souhaitait pas porter l'animation, mais qu'elle participerait activement à la mise en œuvre du DOCOB. Cette position est confirmée en séance : c'est donc l'Etat qui garde la responsabilité de l'animation et la présidence du comité de pilotage. La mise en œuvre de l'animation est confiée par l'Etat au Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine (CREN), structure qui avait réalisé le DOCOB.

Régis Huet du CREN présente un exposé sur la biologie des chiroptères, ainsi qu'une synthèse du Document d'objectif et des principales mesures qui seront mises en œuvre au cours de l'animation.

La discussion avec les personnes présentes permet d'envisager des actions concrètes sur la commune : intégration de la problématique Natura 2000 dans la gestion raisonnée des espaces verts de la commune, information sur les chauves souris à destination du conseil municipal et particulièrement de sa commission environnement, ainsi qu'à destination des jeunes via le conseil municipal des jeunes...

La problématique de la déoustication sur la zone est abordée, point qu'il sera utile d'approfondir avec le Conseil général et sa structure déléguée en charge de cette action.

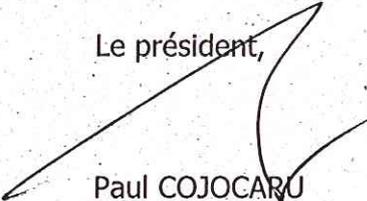
L'animation devra identifier l'ensemble des bonnes pratiques existantes qui seront la base de la charte Natura 2000 du site, laquelle fera partie intégrante du DOCOB.

La reconsultation formelle des collectivités sera lancée par la préfecture, permettant d'acter l'extension du périmètre prévu dans le DCOB.

Le comité de pilotage sera réuni tous les ans pour faire le point sur l'avancée de l'animation.

La discussion aborde ensuite le site Natura 2000 « réseau hydrographique de la Pimpine » qui traverse également la commune de Cénac. Ce site fait l'objet d'un diagnostic vison par le CREN. Une restitution de l'étude sera faite aux élus ; les collectivités concernées seront ensuite sollicitées pour transformer ces premiers éléments en DCOB, afin que le site dispose de l'ensemble des outils (comme pour les carrières de Cénac) facilitant sa préservation.

Le président,



Paul COJOCARU